

LES RÈGLES SANITAIRES DE L'IFACI

L'IFACI s'est fortement mobilisé afin de pouvoir continuer malgré la crise de proposer des formations à ses adhérents et aux directions d'audit et de contrôle internes.

Nous reprenons nos formations présentielle avec comme préoccupation majeure de protéger nos participants, nos formateurs, nos fournisseurs et nos salariés de tout risque de contagion et d'endiguer la propagation du virus COVID-19.

Nous avons activement travaillé pour vous accueillir dans des conditions sanitaires optimales.



NOUS NOUS ENGAGEONS À RESPECTER LES RÈGLES SANITAIRES SUIVANTES :

- ✓ **RÉAMÉNAGEMENT DES SALLES DE FORMATION ET RÉDUCTION DE MOITIÉ DU NOMBRE DE PARTICIPANTS POUR RESPECTER UNE DISTANCE D'UN MÈTRE MINIMUM EXIGÉE ENTRE DEUX PERSONNES ;**
- ✓ **PLAN DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION DE NOS INTERVENANTS SUR LES GESTES BARRIÈRES À OBSERVER (LAVAGE DES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, DISTANCE SOCIALE D'UN MÈTRE MINIMUM, ETC.) ;**
- ✓ **MISE À DISPOSITION DE MASQUES ET DE GEL HYDROALCOOLIQUE À TOUS PARTICIPANTS ;**
- ✓ **AFFICHAGE DES « GESTES BARRIÈRES ET BONNES PRATIQUES » AUX ACCUEILS ET CHAQUE SALLE DE FORMATION ;**
- ✓ **PAUSES ET REPAS ADAPTÉS (PORTIONS INDIVIDUELLES, PLATEAUX REPAS) ;**

Soyez assurés que nos équipes et celles de nos prestataires mettent tout en œuvre pour vous garantir des mesures sanitaires strictes et effectives dans chacun de nos sites de formation.

Le service formation de l'IFACI